



## Compte CARPA et problèmes avec avocat

Par **CORTOS ALAIN**, le **01/10/2017** à **06:47**

Bonjour,

Mon avocate m'a conseillé de déposer les loyers sur un compte CARPA suite à un litige avec ma propriétaire. Ma propriétaire est décédée et les démarches relatives à l'héritage traînent, donc procédure à l'arrêt.

Mon avocate a successivement refusée de se déplacer aux expertises, n'a accomplie aucune démarche suite au décès de ma propriétaire...etc...

Lui ayant demandé des comptes sur son action, elle a préférée créer un clash entre nous et me débarqué unilatéralement, elle s'attendait à mes demandes et avait préparée son coup J'ai adressé un courrier explicatif au bâtonnier, sur son conseil "si j'étais pas content", qui ma répondu "que je reste poli et a ma place" et que pour lui l'affaire est close...???

La seule personne ayant été impolie est l'avocate par son ton véhément et son langage. J'ai mis l'avocate en demeure de me rendre les 12600 euros sur le compte CARPA et aucune réponse de sa part. Pire le bâtonnier me dit que j'ai cas reprendre une avocate et elle récupèrera l'argent pour le redéposer sur un autre compte CARPA...

Merci de me donner votre avis sur la normalité de ces comportements de l'avocate et du bâtonnier et ou m'adresser pour me faire entendre vu que le bâtonnier est compatissant ??? Comment aussi récupérer mon argent du compte CARPA. EN VOUS REMERCIANT. Alain

Par **P.M.**, le **01/10/2017** à **13:16**

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...

Ce que vous a indiqué l'avocate semble surprenant car pour bloquer les loyers, il faut un accord du Juge et c'est normalement à la Caisse des Dépôts et Consignations...

Je pense qu'il ne vous reste plus qu'à faire valoir vos droits éventuellement par l'intermédiaire d'un autre avocat mais si le Bâtonnier vous a répondu cela c'est que votre lettre pour le saisir ne devait pas comporter que des termes courtois adaptés à une telle démarche...

Par **miyako**, le **01/10/2017** à **15:02**

Bonjour,

Si il y a des loyers sur un compte CARPA,c'est qu'il y a eu une décision de justice auparavant. Si vous n'êtes pas satisfait ,il faut changer d'avocat .

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **01/10/2017** à **15:26**

Il n'a rien compris au sujet comme d'habitude pour les loyers...

L'intéressé n'a pas le choix puisque son ancien avocat ne veut plus s'occuper de son affaire...

Par **CORTOS ALAIN**, le **01/10/2017** à **15:48**

Manifestement ici c'est radio crétin

Réviser les verbes du 1er groupe au moins, ça aide pour comprendre les textes

Réponses inutiles et très ....

Je quitte ...

Par **P.M.**, le **01/10/2017** à **16:00**

Si seulement vous postiez au bon endroit, vous pourriez vous permettre de qualifier les réponses...

Je pense que moi aussi je vais être compatissant avec le Bâtonnier car vous avez tout à réviser dans votre langage...